

Sainte-Thérèse, le 24 novembre 2015

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 2605,  
Chemin Nord-de-la-Rivière-Rouge, Saint-André-d'Argenteuil

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 20 juin 1995, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 23 juin 1999, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

---

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : [elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca](mailto:elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

p.j. (4 pages)



CERTIFIÉ

Laval, le 20 juin 1995

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Monsieur Jean-Pierre Campeau  
2605, chemin Nord-de-la-rivière-Rouge  
Saint-André d'Argenteuil (Québec)  
J0V 1X0

N/Réf.: 7710-15-01-00937-00  
1081653

Objet : Exploitation de 2 établissements de production animale  
et construction d'un lieu d'entreposage de fumiers

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation, datée du 16 juin 1993, reçue le 18 juin 1993 et complétée le 31 mai 1995, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et ce, au titulaire ci-haut mentionnés de réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation de deux (2) établissements de production animale : le premier peut abriter 51,6 unités animales de bovins laitiers (40 vaches, 10 taures, 10 génisses et 8 veaux) sur une aire de plancher de 396 mètres carrés et le second, 10 unités animales de bovins laitiers (5 vaches et 10 taures) sur une aire de plancher de 143 mètres carrés;

construction et exploitation d'un lieu d'entreposage de fumier (plate-forme à fumier solide et purin avec toiture) desservant les deux (2) établissements et permettant l'entreposage de 1037 mètres cubes de fumiers solides et 196 mètres cubes de purin et d'eaux contaminées (eaux de la laiterie exclues);

Les deux (2) établissements de production animale et le lieu d'entreposage de fumier sont situés sur le lot 628, rang nord de la rivière Rouge, cadastre de la paroisse de Saint-André, dans la paroisse de Saint-André d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7710-15-01-00937-00  
1081653

Le 20 juin 1995

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation.

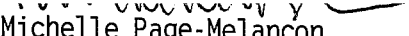
- Dossier agronomique sur la gestion des fumiers, 23-24 ingénieur, 21 février 1992, 4 pages;
- Devis des travaux, 23-24 (ingénieurs), 8 juin 1993, 14 pages;
- Plans de la structure de béton (B1, B2, B3, B4, B5, B5-1, B5-2 et C1), 23-24 (ingénieurs), 8 juin 1993;
- Formulaire pour une demande de certificat d'autorisation, Jean-Pierre Campeau, 16 juin 1993 et révisé le 9 janvier 1995, 8 pages;
- Plan de la toiture, Guy Lussier ingénieur, 3 mars 1995;
- Addenda aux plans et devis, 23-24 ingénieur, 30 mai 1995, 5 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

  
Michelle Page-Melançon  
Directrice régionale - Environnement  
de Laval et des Laurentides

MPM/BT





Saint-Eustache, le 23 juin 1999

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(Article 22)**

---

Monsieur Jean-Pierre Campeau  
2605, chemin Nord-de-la-rivière-Rouge  
Saint-André d'Argenteuil (Québec)  
J0V 1X0

N/Réf.: 7710-15-01-00937-00  
151160039

Objet : Construction et exploitation de deux installations d'élevage

---

Monsieur,

À la suite de votre demande d'autorisation, datée du 19 mai 1999, reçue le 21 mai 1999 et complétée le 22 juin 1999, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

exploitation de l'installation d'élevage n° 1 (grange-étable) pouvant abriter 41,2 unités animales de bovins laitiers (40 vaches et 6 veaux) sur une aire de plancher de 396 mètres carrés ;

construction et exploitation d'une deuxième installation d'élevage (étable froide remplaçant celle aménagée dans la grange) pouvant abriter 19,4 unités animales de bovins laitiers (5 vaches, 12 taures, 12 génisses et 12 veaux) sur une aire de plancher de 446 mètres carrés ;

le fumier solide, le purin et les eaux contaminées (eaux de la laiterie exclues) sont entreposés dans l'ouvrage d'entreposage existant (capacité utile de 1233 mètres cubes).

Les deux établissements de production animale et le lieu d'entreposage de fumier sont situés sur le lot 628, North Rouge River Range, cadastre de la paroisse de Saint-Andrews, dans la municipalité de Saint-André d'Argenteuil et la MRC d'Argenteuil.

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(Article 22)

-2-

N/Réf. : 7710-15-01-00937-00  
151160039

Le 23 juin 1999

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire pour une demande de certificat d'autorisation, signé par M. Jean-Pierre Campeau, le 19 mai 1999, 3 pages ;
- Dossier d'information agronomique sur l'exploitation agricole et le projet, signé par **23-24** agronome et Jean-Pierre Campeau, le 16 avril 1999, 21 pages ;
- Plan de localisation et grilles de distances relatives au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et à la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, signés par M. **23-24** agronome, le 12 mai 1999, 6 pages ;
- Addenda au Dossier d'information agronomique sur l'exploitation agricole et le projet, signé par MM. **23-24** agronome et Jean-Pierre Campeau, le 22 juin 1999, 11 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,

par Brigitte Bérubé  
Chef du Service de l'environnement

pour Pierre Martel  
Directeur régional des Laurentides

BB/BT